

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Gauthier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/49e23fbfdee038dd61634a00>

Date d'obtention : 2021-01-30 00:44:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode rapide et efficace ayant pour but de préserver l'intégrité des victimes tout en tenant compte de ses intérêts. Une limitation de la propagation du contenu pouvant ainsi minimiser les impacts sur la victime et son entourage. Une collaboration entre différents partenaires ayant chacun des rôles et des responsabilités distincts. L'école ayant un rôle de premier plan dans cette intervention, la trousse semble être un outil complet et facile d'utilisation. Une approche sécurisante pour la victime tout en étant bienveillante pour la personne ayant commis des actions répréhensibles. Tenter de responsabiliser l'adolescent en le sensibilisant aux conséquences de ses actions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une assurance de pouvoir m'appuyer sur une méthode sûre et efficace. Une assurance de poser les bonnes questions et d'offrir un encadrement adéquat autant envers la victime que l'auteur des gestes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De suivre à la lettre les étapes de la trousse. En aucun temps et pour aucune considération je devrai regarder le contenu d'un téléphone cellulaire. Avoir une attitude d'accueil autant envers la victime qu'avec l'adolescent fautif. Être rassurante tout en suivant le protocole.